

1/5

Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
Camon	80164	A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	Servitudes de passage de canalisations d'eaux pluviales.	
Camon	80164	A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	Servitudes de passage de canalisations d'eaux pluviales.	
Camon	80164	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Commune impactée par un périmètre de protection des monuments historiques : la cité-jardin dite du château TOURTIER comprenant la voirie dont l'escalier monumental donnant accès à la route et le passage souterrain donnant accès aux ateliers de réparation et aux voies de chemin de fer, les aménagements paysagers, les façades et toitures de l'ancien foyer des agents du train (exceptée l'adjonction moderne postérieure), les façades et toitures des maisons suivantes avec leur jardin qui les entoure et leurs annexes, est inscrite au titre des monuments historiques. Commune du MH : Longueau	Arrêté Préfectoral du 11 juillet 2008.

Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
Camon	80164	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Commune impactée par un périmètre de protection des monuments historiques : la piscine Léon Pille dite «la cheminote » d'Amiens, façades et toitures, ainsi que le mur de clôture sur la rue Dejean à Amiens, figurant au cadastre d'Amiens, section CW, parcelle 54. Commune du MH : Amiens	Arrêté préfectoral du 13/02/2020

1/5

Camon	80164	AC2	Servitudes de protection des sites et monuments naturels.	Site inscrit : Amiens - Camon - Rivery : - Quartier Saint Leu - étang Saint Pierre et Hortillonages - ensemble délimité comme suit à partir de l'ouest : la rue Saint Leu - la chaussée Saint Pierre - le boulevard des Celestins - la rue Eloi Morel - la traversée du boulevard de Beauvillé - la rue de l'Abbé de l'Epée - la rue Labarre - la rue G. Matifas - la rue de Rivery - une ligne prolongeant au sud la rue Jean Catelas jusqu'au canal de Hervé - le canal de Hervé jusqu'au CVO n° 3 - la rue de Verdun - le bras du Hocquet et le bras des Rinchevaux jusqu'à la rue Saint-Leu.	Arrêté préfectoral en date du 04/04/1972
Camon	80164	EL3	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	Rieu du marais d Hequet	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
Camon	80164	EL3	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	'L'AVRE' du pont de Morisel (RD.920) au confluent de la Somme est un cours d'eau domanial rayé de la nomenclature des voies navigables ou flottables et demeurant dans le domaine public fluvial et de la navigation intérieure. Sur la partie du cours d'eau considérée la servitude de marchepied de 3.25 mètres s'applique sur les deux rives. (article 15 du code du domaine public fluvial et de la navigation).	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Camon	80164	EL3	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	LA SOMME CANALISEE' de l'écluse de Sormont à St-Valéry est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage de 7.80 mètres et de marchepied de 3.25 mètres s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau de la manière suivante : * Servitude de halage en rive gauche et servitude de marchepied en rive droite du pont de Corbie (CD.1) au pont de Camon. * Servitude de halage en rive droite et servitude de marchepied en rive gauche du pont de Camon au pont de L'Etoile (CD216).	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.
Camon	80164	EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et déviation d'agglomérations.	Interdiction d'accès sur la rocade d'AMIENS : Les secteurs concernés sont reportés sur le plan des servitudes d'utilité publique.	Interdiction d'accès du 6 novembre 1984
Camon	80164	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation DN300-1977 BOVES- RIVERY : zone non aedificandi de 95 mètres de largeur répartis de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1977	D.U.P. du 16/03/1977. Journal officiel du 08/04/1977.

Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
Camon	80164	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne électrique à haute tension LIT 90kV NO 1 ARGOEUVES – QUENTOIS / ARGOE41QUENT Pour toute précision complémentaire, se rapprocher du service responsable. Réf : ARGOE41QUENT	
Camon	80164	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne électrique à haute tension LIT 90kV NO 1 ARGOEUVES – QUENT / ARGOE LAMO5 1. Pour toute précision complémentaire, se rapprocher du service responsable. Réf : ARGOEL41ZQUEN	



Camon	80164	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne électrique à haute tension LIT 90kV N0 1 LAMOTTE (-BREBIERE)-QUENT / ARGOE LAMO5 1 Pour toute précision complémentaire, se rapprocher du service responsable. Réf : LAMO5L41ZQUEN	
Camon	80164	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne électrique à haute tension LIT 90kV N0 1 QUENTOIS-QUENT/ARGOE LAMO5 1 Pour toute précision complémentaire, se rapprocher du service responsable. Réf : QUENTL41ZQUEN	
Camon	80164	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PPRI de la Vallée de la Somme et des affluents : risque d'inondation par débordement et remontée de nappe.	PPRI prescrit le 25/04/2001 et approuvé par arrêté préfectoral le 02/08/2012

Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
Camon	80164	PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	- Câble France Telecom Amiens, Amiens - Corbie 423/05, câbleurbain en terrains privés le long de la départementale n°1- Câble France Telecom TRN n° 175/02 Arras - Amiens en pleine terre- câble fibre optique F 118/01 Amiens - Péronne en conduit multiple	Arrêté municipal
Camon	80164	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne AMIENS – LAON (exploitée) Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports

Camon	80164	T5	Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).	<p>Aérodrome d'AMIENS-GLISY</p> <p>Les surfaces de décollage et de dégagement figurant sur le plan de servitude approuvé permettent de déterminer les altitudes que doivent respecter les obstacles.</p> <p>Arrêté ministériel du 16.01.96 publié au JO du 31.01.96 (Plan ES 483 index A)</p> <p>Ces servitudes sont instituées pour la protection de la circulation aérienne aux abords des aérodromes. Le plan de dégagement règlemente la hauteur des plantations, remblais, constructions et obstacles de toute nature.</p>	Arrêté ministériel du 16.01.96 publié au JO du 31.01.96 (Plan ES 483 index A)
-------	-------	----	---	---	---

